

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

* Détermination du nombre d'adjoints,

* Election du maire et des adjoints,

* Indemnités des élus

* Délégations du conseil municipal au maire : article L 2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales

* Délibération autorisant le Maire à recruter des agents contractuels de remplacement,
et des animateurs en contrat d'engagement éducatif